



Le Secrétaire Général

FB/mv

Bruxelles, le 30 avril 2003

305336 30. IV 2003

M. Pat COX
Président
Parlement européen
Bur. PHS 11B011
Bruxelles

Objet: Crédits inscrits sur le poste 3701 – exercice 2002

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport des auditeurs externes concernant les comptes du Groupe Union pour l'Europe des Nations pour l'exercice 2002.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Frank BARRETT

GROUPE UNION POUR L'EUROPE
DES NATIONS

COMPTES ANNUELS AUDITES
PORTANT SUR L'UTILISATION
DES CREDITS DU POSTE 3701 DU BUDGET
DU PARLEMENT EUROPEEN

EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2002

 **ERNST & YOUNG**

**GROUPE UNION POUR L'EUROPE
DES NATIONS**

COMPTES ANNUELS AUDITES
PORTANT SUR L'UTILISATION
DES CREDITS DU POSTE 3701 DU BUDGET
DU PARLEMENT EUROPEEN

EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2002

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

TABLES DES MATIERES

	<u>Page</u>
Certificat des auditeurs externes	3
Etat des recettes et des dépenses	5
Bilan	8
Notes annexes	9

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

CERTIFICAT DES AUDITEURS EXTERNES SUR LES COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701 DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2002

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons audité les comptes annuels du Groupe Union pour l'Europe des Nations du Parlement Européen, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002, annexés aux pages 5 à 11 ci-après.

Notre examen a été effectué conformément aux standards d'audit internationaux (ISA) et a comporté toutes les vérifications et toutes les procédures de révision que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Au cours de nos travaux, nous avons procédé à un contrôle financier de la conformité des dépenses et des recettes de l'exercice 2002 avec la Réglementation du Bureau régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen.

Ces contrôles, que nous avons effectués par sondages, ont notamment porté sur les points suivants:

- l'imputation de la dépense au poste budgétaire adéquat du groupe;
- la disponibilité des crédits;
- la validité et la conformité de la dépense par rapport aux dispositions réglementaires applicables;
- le respect des principes de saine gestion financière;
- la présence de pièces justificatives originales ou de copies certifiées conformes à l'appui des ordres de paiement.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées lors de l'exécution de notre mission.

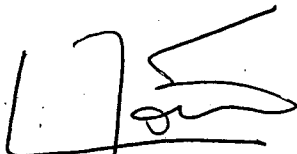
Comme mentionné à la note 1 des comptes annuels, les comptes du Groupe Union pour l'Europe des Nations sont préparés sur base d'une comptabilité d'encaissements et de décaissements, modifiée par certains éléments qui sont décrits dans les notes annexes des comptes.

En conclusion de notre mission que nous avons exécutée conformément à l'article 2.6. de la Réglementation précitée, nous sommes d'avis que :

- les recettes ont été perçues et les dépenses ont été effectuées conformément aux dispositions de la Réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen, ainsi qu'aux règlements internes du Groupe UEN;
- Compte tenu des dispositions réglementaires qui les régissent, les comptes annuels du Groupe Union pour l'Europe des Nations annexé aux pages 5 à 11 ci-après présente une image sincère et fidèle de la situation financière ainsi que des recettes et des dépenses du Groupe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Bruxelles, le 30 avril 2003

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCC
Représentée par



Claude Josse
Associé

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
RECETTES			
Chapitre 1 Subventions et autres recettes du P.E.			
1. Subventions	1.328.505,00	1.328.517	-12,00
2. Autres recettes du P.E.	-	-	-
	<u>1.328.505,00</u>	<u>1.328.517</u>	<u>-12,00</u>
Chapitre 2 Ressources propres			
1. Intérêts	11.912,00	-	11.912,00
2. Bénéfice de change	-	-	-
3. Divers	-	-	-
4. Remboursement TVA	17.996,23	-	17.996,23
5. Report de l'exercice précédent	1.034.056,14	1.022.577	11.479,14
	<u>1.063.964,37</u>	<u>1.022.577</u>	<u>41.387,37</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>2.392.469,37</u>	<u>2.351.094</u>	<u>41.375,37</u>
DEPENSES			
Chapitre 1 Personnel			
1. Missions du secrétariat	294.300,85	309.400	-15.099,15
2. Recrutement	-	-	-
3. Stages	55.276,86	56.000	-723,14
4. Salaires et charges y afférentes, honoraires	174.412,76	170.000	4.412,68
5. Formation professionnelle du personnel	3.219,92	3.100	119,92
6. Représentation du personnel	-	-	-
	<u>527.210,39</u>	<u>538.500</u>	<u>-11.289,61</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002 (SUITE)**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement			
1. Equipement, frais d'exploitation, d'ingénierie et d'entretien afférents à l'informatique	1.857,69	9.000	-7.142,31
2. Equipement, frais d'exploitation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	2.212,53	12.500	-10.287,47
3. Papeterie et fournitures de bureau	17.917,64	18.000	-82,36
4. Affranchissement et télécommunications	41.490,49	37.000	4.490,49
5. Frais d'impression et de reproduction	9.420,42	10.000	-579,58
6. Frais de loyer des bureaux	-	-	-
7. Amortissements	3.913,16	-	3.913,16
	<u>76.811,93</u>	<u>86.500</u>	<u>-9.688,07</u>
Chapitre 3 Documentation, études et recherche			
1. Journaux, revues, agences de presse et livres	20.742,68	18.000	2.472,68
2. Etudes et recherche	20.419,46	21.500	-1.080,54
3. Base de données	-	-	-
	<u>41.162,14</u>	<u>39.500</u>	<u>1.662,14</u>
Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres dépenses de fonctionnement			
1. Frais juridiques	-	1.000	-1.000
2. Frais de comptabilité	17.245,60	17.000	245,60
3. Charges financières et pertes de change	7.424,64	7.000	424,64
4. Autres dépenses de fonctionnement	125,55	1.000	-874,45
	<u>24.795,79</u>	<u>26.000</u>	<u>-1.204,21</u>
Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation			
1. Réunions du groupe	35.504,62	70.000	-34.495,38
2. Autres réunions et conférences	15.498,86	46.000	-30.501,14
3. Frais de représentation	6.089,23	20.000	-13.910,77
4. Invités	55.817,39	44.000	11.817,39
	<u>112.910,10</u>	<u>180.000</u>	<u>-67.089,90</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002 (SUITE)**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
Chapitre 6 Publications et publicité			
1. Affiches tracts et brochures	1.083,49	80.000	-78.916,51
2. Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	-	30.000	-30.000
3. Matériel de publicité, gadgets	2.401,55	3.500	-1.098,45
4. Sites internet	1.271,76	1.500	-228,24
5. Visites aux institutions, stands d'information	-	30.000	-30.000
	<u>4.756,80</u>	<u>145.000</u>	<u>-140.243,20</u>
Chapitre 7 Députés			
1. Frais de mission	14.094,09	70.000	-55.905,91
2. Activités politiques et d'information des députés, frais administratifs et activités politiques et d'information des délégations nationales	1.207.661,47	1.265.594	-57.932,53
	<u>1.221.755,56</u>	<u>1.335.594</u>	<u>-113.838,44</u>
Chapitre 8 Subventions et cotisation	-	-	-
Chapitre 9 Crédits provisionnels et réserve pour imprévus	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES	<u>2.009.402,71</u>	<u>2.351.094</u>	<u>-341.691,29</u>
REPORT VERS L'EXERCICE SUIVANT	<u>383.066,66</u>	<u>-</u>	<u>-383.066,66</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

	<u>NOTE</u>	<u>Montants en Euros</u>
ACTIF		
I Actifs immobilisés	2	11.739,45
I Valeurs financières <i>Compte bancaire KBC</i>		438.521,01
II Créances <i>TVA à récupérer</i>	3	4.229,43
<i>Autres créances</i>	4	6.804,00
III Comptes de régularisation	5	659,60
	TOTAL	<u>461.953,46</u>
PASSIF		
I Dettes financières		-
II Autres dettes	6	78.886,60
III Comptes de régularisation		-
REPORT POSITIF VERS L'EXERCICE SUIVANT		<u>383.066,66</u>
	TOTAL	<u>461.953,46</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701 DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN

EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002

NOTES ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Note 1 - Règles comptables appliquées - base d'établissement des comptes

Les comptes du Groupe Union pour l'Europe des Nations du Parlement européen sont tenus sur base du règlement du Bureau régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen. Les comptes sont tenus sur base des recettes et des dépenses (comptabilité de caisse) moyennant les modifications décrites dans les notes 2 à 6 ci-après.

Note 2 - Actifs immobilisés et inventaire

Les biens d'équipement dont la valeur d'acquisition est supérieure à € 420, ayant une durée de vie supérieure à une année, financés par les crédits du poste budgétaire 3701, font l'objet d'un inventaire détaillé en nombre et en valeur. Les articles financés par des crédits d'exercices antérieurs à 2001 ou transférés par d'autres groupes du Parlement européen sans contrepartie financière, sont repris dans l'inventaire en nombre seulement.

A partir de l'année 2002, les investissements repris dans l'inventaire sont amortis suivant les règles d'amortissement du règlement N° 2909/2000 de la Commission relatif à la gestion comptable des immobilisations non financières des Communautés européennes. Les mutations de l'exercice sont représentées comme suit :

Catégorie	Valeur d'achat	Amortissements de l'exercice	Valeur Nette
Logiciels informatiques	6.287,16	1.571,64	4.715,52
Matériel informatique	5.313,15	1.328,29	3.984,86
Matériel télécom et audiovisuel	4.052,30	1.013,23	3.039,07
Total	15.652,61	3.913,16	11.739,45

Les amortissements sont inscrits au compte de recettes et de dépenses sous le chapitre 2.

Note 3 - TVA

Le poste TVA à l'actif du bilan représente des montants de TVA payée, dont le Groupe Union pour l'Europe des Nations a demandé le remboursement aux administrations fiscales concernées en raison des privilèges et immunités fiscales dont bénéficient les institutions communautaires européennes.

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2002

NOTES ANNEXES DES COMPTES ANNUELS (SUITE)

Note 4 - Autres créances

Les autres créances au bilan représentent des excédents de paiements sur frais de mission envers certains membres du personnel, à récupérer sur l'exercice suivant.

Note 5 - Compte de régularisation - actif

Le compte de régularisation de l'actif se rapporte à des montants à apurer concernant les caisses des délégations et de certains montants en suspens.

Note 6 - Autres dettes

Les autres dettes concernent principalement des dépenses exposées avant le 31 décembre 2002 et payées entre le 31 décembre 2002 et le 31 janvier 2003, qui ont été comptabilisées au compte de gestion conformément l'article 2.5.3 de la réglementation. Dans le bilan du 31 décembre, ces dépenses ont été comptabilisés comme des dettes.

Note 7 - Report des crédits

Conformément à la réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 de l'exercice 2002 du budget du Parlement européen, les crédits non utilisés au cours de l'exercice 2002 peuvent être reportés à l'exercice suivant à concurrence d'un montant maximum de 50 % des crédits annuels.

Au 31 décembre 2002, les crédits non utilisés du poste 3701 du budget du Parlement européen, en ce compris les ressources propres, s'élèvent à € 383.066,66.